

**Observations du public**  
**Parc éolien LES CENT MENCAUDEES**  
**sur la commune de SOLESMES**  
**28/12/2018**

La commune de NEUVILLY est impliquée dans le projet par une machine implantée sur une terre propriété du CCAS sur le territoire de SOLESMES.

NEUVILLY s'est déjà positionnée favorablement par délibération du 25 septembre 2017 (10 voix POUR sur 12 conseillers présents); le conseil municipal sera invité à confirmer son accord au projet par délibération début 2019.

Depuis plus de 3 ans les dirigeants et techniciens de la société « Les Vents de l'Épinette » viennent régulièrement à ma rencontre pour m'informer de l'avancement du projet.

Le projet a été présenté en réunion du conseil municipal et en réunion du conseil d'administration du CCAS.

Les mesures compensatoires ont également été arrêtées en accord avec la société.

J'ai assisté à plusieurs comités de pilotage accompagné d'un conseiller municipal délégué, notamment en mairie de BRIASTRE. L'ensemble des communes impactées étaient présentes autour de la table des comités ; je n'ai pas relevé dans ces réunions d'opposition(s) virulente(s).

Je peux donc témoigner que la société « Les Vents de l'Épinette » a fait preuve de la plus grande transparence, de la plus grande pédagogie et de la plus grande concertation dans ce dossier.

Les affirmations du contraire dans la presse locale paraissent en conséquence quelque peu choquantes.

NEUVILLY a apprécié un processus d'élaboration et de conception concerté et très transparent et ne veut pas croire qu'il en ait été différemment pour ses communes voisines, qui plus est concernées au premier chef.

NEUVILLY n'est pas à l'origine du projet, n'appartient pas à la communauté de communes du SOLESMOIS et par conséquent ne bénéficiera pas des retombées économiques des taxes ; par conséquent, c'est en toute objectivité qu'elle a émis un avis favorable au projet en considérant qu'il s'agit du projet de moindre impact pour le territoire.

Qui plus est, le projet vient en extension d'un projet déjà autorisé de 8 éoliennes (2 lignes de 4 éoliennes) ; les 5 éoliennes des « Vents de l'Épinette », parallèles audit projet, respectent les principes d'aménagement préalablement posés ; l'éolienne sur la terre propriété du CCAS de NEUVILLY venant comme point d'articulation.

En conclusion NEUVILLY ne s'oppose en rien à la réalisation du projet déposé par la société « Les Vents de l'Épinette ».

Hubert LEFÈVRE,

Maire de NEUVILLY